

# Stages du 2 au 4 janvier 2013

## Récréa+

**Les stages ont lieu de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)**

Les enfants viennent avec leur pique-nique et en tenue adaptée aux activités.

Coût : 35 euros / enfant (30 euros à partir du 2ème enfant)

A verser sur le compte BE05 091 00045 0875

communication : nom et prénom(s) de(s) enfant(s) - stage n°... - hiver 2012

## Enfants de 2,5\* ans à 5 ans

*1. Il en faut peu pour être heureux...*



**Au centre Récréa+** rue de l'Eglise, 37 à Soheit-Tinlot

**Fabrication d'animaux d'Afrique en papier mâché, découverte de la Jungle.  
Sortie à la « Jungle en folie » (plaine de jeux couverte à Amay)**

Les enfants ont la possibilité de faire la sieste.

Les doudous sont les bienvenus.

Stage sous la responsabilité de Sabrina Caffiaux. Max. 8 participants

## Enfants de 6 à 12 ans

*2. Plaisirs divers...*



**Au centre Récréa+** rue de l'Eglise, 37 à Soheit-Tinlot

**Fabrication de photophores et de bougies, lanternes magiques...  
Sortie à la patinoire de Huy**

Stage sous la responsabilité d'Audrey Limet et de Marie Mawet

Max. 24 participants

**Renseignements et inscriptions: Commune de Tinlot - Tous les matins de 9h à 12h30  
Karin Borremans 085/830 935 et Laurence Burniat 085/830 916**



# Gymnastique et psychomotricité au Blé qui Lève



A partir de 2,5 ans

**2,5 - 4 ans : Psychomotricité de 9h à 12h**

**À partir de 5 ans : Gymnastique de 9h à 13h**



Au Blé qui Lève, rue de l'Eglise, 9 à Tinlot

**Renseignements et inscriptions :**

André Peters : 085/51 19 77 - 0478/39 11 48



Coût : 25€

Possibilité d'**accueil** Récréa+ (dès 7h30)

Inscription préalable obligatoire auprès de récréa+

## Accueils



**Pour tous les enfants inscrits en stage à Tinlot  
Récréa+ - Blé qui Lève**

**de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30**

**Au centre Récréa+, rue de l'Eglise, 37 à Soheit-Tinlot**

Le prix de l'accueil est fixé à 1 euro (forfait) par jour - par enfant et par accueil (accueil 1 : de 7h30 à 9h, accueil 2 : de 16h à 17h30)

**L'accueil est dû pour toute arrivée  
avant 8h45 et pour tout départ après 16h15.**

Le paiement s'effectue uniquement avec des tickets en vente sur place

**INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE**

auprès de Récréa+ : 085/830 935

votre avis nous intéresse

La fiche d'évaluation est téléchargeable sur [www.extrascolairetinlot.org](http://www.extrascolairetinlot.org)

# Fiche d'inscription aux stages et/ou aux accueils Récréa+

Je soussigné(e)

NOM, PRENOM.....

TELEPHONE\* .....GSM\*.....

E-MAIL.....

ADRESSE\*.....

Inscris mon/mes enfant(s) :

NOM: .....

Prénom (1er enfant)..... date de Naissance..... au stage n°.....

Prénom(2ème enfant)..... date de Naissance..... au stage n°.....

Prénom (3ème enfant)..... date de Naissance..... au stage n°.....

Prénom(4ème enfant)..... date de Naissance..... au stage n°.....

*\*En cas de 1ère inscription ou de nouvelles données*

1. Il en faut peu pour être heureux... 2,5 - 5 ans 35€ (30€ à partir du 2ème enfant)

2. Plaisirs divers... 6 - 12 ans 35€ (30€ à partir du 2ème enfant)

## AU SERVICE D'ACCUEIL :

O de.....h..... à 9h (accueil 1 : forfait de 1€/jour/enfant - gratuit à partir de 8h45)

O de 16h à .....h..... (accueil 2 : forfait de 1€/jour/enfant - gratuit jusqu'à 16h15)

Le paiement s'effectue uniquement sur place.

Verse à l'avance la somme de .....€ sur le compte de l'administration communale BE05 0910 0045 0875 avec la communication :

Nom et prénom(s) de(s) enfant(s) - Stage(s) n° ... - hiver 2012

L'attestation fiscale est émise automatiquement *au nom du débiteur*.

Date :

Signature du parent responsable :

Les inscriptions se font auprès du service ATL, de préférence par mail à [atl.extrascolaire@tinlot.be](mailto:atl.extrascolaire@tinlot.be), par téléphone au 085/830 935, par courrier à l'Administration Communale, rue du Centre 19 à Tinlot ou par fax au 085/830 929 et sont confirmées par mail ou par courrier la semaine précédant le stage

**L'inscription aux activités présuppose l'acceptation du règlement d'ordre intérieur** disponible sur <http://extrascolairetinlot.skynetblogs.be> ou auprès du service ATL

**Procédure d'inscription :** Pour les Tinlotois, ou les enfants inscrits dans une école ou une crèche de Tinlot, ou dont un parent travaille à Tinlot, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée dès la publication du programme.

Pour tous les autres, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée à partir du 10/12.

Les fiches d'inscription, de santé et les paiements doivent être à l'administration communale de Tinlot le vendredi 21 décembre au plus tard.

Si les fiches ou le paiement ne sont pas en ordre, l'inscription sera annulée au profit d'enfants en liste d'attente.